

Éditorial

Le calendrier à l'agenda et le couvercle sur la marmite

Michel Coulombe

Volume 8, Number 4, June–August 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/34261ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Coulombe, M. (1989). Éditorial : le calendrier à l'agenda et le couvercle sur la marmite. *Ciné-Bulles*, 8(4), 2–3.

Michel Coulombe

Le calendrier à l'agenda et le couvercle sur la marmite

■ Un pas en avant et un pas en arrière. Un bon coup au provincial, un flop mémorable au fédéral. Voilà

ce qui s'est passé de neuf, ces derniers mois, dans le monde merveilleux du cinéma au chapitre « rapports avec le public », maillon de la chaîne cinématographique dont on a, trop longtemps, fait bien peu de cas au pays. Comme si on pouvait continuer à tourner des films sans jamais se demander où et par qui ils seraient vus. Comme s'il était imaginable de consolider une politique de production cinématographique où l'État joue un rôle essentiel sans se préoccuper vraiment de la fermeture en série des salles et sans chercher à mesurer le véritable impact de la désertification des régions.

D'abord le bon coup. En février, le gouvernement du Québec rendait public le rapport commandé au Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma par la ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon. Le rapport, intitulé **Que sont nos cinémas devenus ?**, avait été déposé en novembre. Pour nourrir son plan d'urgence, le Groupe de travail propose 52 recommandations soutenues par toute la gamme des vu que, attendu que, considérant que, compte tenu que, tenant compte de, parce que, etc, qui se puisse imaginer.

Le Groupe de travail recommande à la ministre des Affaires culturelles de miser sur le grand écran, d'étendre ce choix fondamental à toutes les régions du Québec et de garder en tête la question de la propriété québécoise. Il recommande aussi que chaque film soit classé dans l'une des trois catégories suivantes: commercial, art et essai, recherche et avant-garde. Que, sauf pour les ciné-parcs et la cinémathèque reconnue,

les salles soient classées salles privées ou salles publiques. Que la Société générale des industries culturelles (SOGIC) crée une Direction de l'exploitation disposant d'un budget spécial de 10 000 000 \$ capable de soutenir la mise en place d'un plan d'urgence. Que la taxe d'amusement provenant de l'exploitation cinématographique soit récupérée et versée dans un Fonds d'aide au développement des entreprises cinématographiques. Que l'on tente en Gaspésie une expérience de cinéma itinérant s'inspirant du modèle belge. Que la SOGIC révise ses programmes d'Aide à la diffusion régionale et d'Aide automatique aux entreprises québécoises d'exploitation de salles de cinéma. Qu'on impose au marché de la vidéocassette et aux télévisions des délais de sortie (respectivement de 6 et 12 mois) protégeant la diffusion sur grand écran. Qu'on se préoccupe du renouveau professionnel chez les exploitants. Qu'on assure la promotion du grand écran. Qu'on voit à la conservation et à la préservation de la vocation des établissements cinématographiques présentant une valeur patrimoniale. Qu'on étudie plus avant la question de l'éducation cinématographique. Et qu'on ait accès, par le biais de la Régie du cinéma, à des statistiques adéquates sur la circulation des copies et sur la fréquentation des salles.

On en a pour des années à citer les recommandations de ce Groupe de travail qui a su faire preuve d'une évidente ouverture d'esprit. Mais voilà, quand passera-t-on à l'action ? L'Institut québécois du cinéma (I.Q.C.) et après lui la Société générale du cinéma du Québec et la SOGIC, n'ont pas su établir les paramètres d'une politique de la diffusion rigoureuse et englobante. Soit, tournons la page. Et tant mieux si l'expérience professionnelle des membres du Groupe de travail a permis d'asseoir la réflexion gouvernementale à ce sujet sur des bases solides.

Mais aujourd'hui que ce travail est effectué, que le témoin a été passé au coureur suivant et qu'il reste à agir, que fait-on exactement ? Y a-t-il un calendrier de travail très précis à l'agenda des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles ? Ou laissera-t-on vieillir jusqu'à la savoir obsolète cette étude qui demande trop et exige, ce qui rompt quelque peu avec la tradition, une politique articulée et sans demi-mesure ? Ou, et c'est à peine imaginable, prendra-t-on prétexte de ce travail considérable pour jeter les bases d'une nouvelle loi sur le cinéma qui, comme celles

« L'exploitation est aujourd'hui devenue une véritable profession qui exige une grande compréhension des règles complexes du marché. Un exploitant qui se contente de percevoir le droit d'entrée, de déchirer le ticket et de diriger son client vers la salle ne pourra par survivre longtemps dans le contexte actuel.

Que l'entreprise soit à but lucratif ou non, qu'il s'agisse d'une salle polyvalente ou d'un ciné-parc, d'une salle communautaire ou parallèle, qu'on y retrouve un permis d'alcool ou pas, tout cela n'a dorénavant qu'une importance secondaire.»
(Que sont nos cinémas devenus ?, Rapport du Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma, novembre 1988, page 4)

qui l'ont précédée, fera l'objet de très démocratiques consultations, sera chaudement discutée de part et d'autre de la frontière et par chacun des groupes professionnels et ne sera jamais entièrement promulguée ? Si tel était le cas, la démobilisation serait complète et on continuerait d'avancer, à défaut d'un cadre législatif stable, sans perspective ni continuité. C'est évidemment le cinéma québécois qui en subirait les conséquences...

Passons maintenant à l'échec. C'est maintenant officiel : l'Année du cinéma canadien ne sera pas. D'un océan à l'autre. Un grand coup de manivelle dans l'eau pour cette superproduction qui aura profité d'une mise de fonds appréciable mais aura cruellement souffert de l'absence d'un réalisateur vraiment capable. La preuve que le ridicule se porte bien au pays. Mieux que le cinéma national, pour tout dire. Le projet de l'Année était, il faut le dire, assez mal parti. Lancée au moment du cafouillage administratif qui a porté un dur coup à Téléfilm Canada, l'Année du cinéma canadien avait d'abord été reportée. Sage décision. On pouvait donc raisonnablement penser qu'après avoir traversé une telle crise le projet serait repris en mains avec un tant soit peu de sérieux. Il devait en aller tout autrement.

Bien sûr, pour parvenir à quelque résultat que ce soit, il faudrait faire des concessions. Qui n'en fait pas... On se disait tant pis si l'Année ne peut pas commencer en janvier et prendre fin en décembre comme toute année digne de ce nom. Après tout c'est sympathique, même si un peu scolaire, cette idée de démarrer une année en septembre et d'aller jusqu'au mois de septembre de l'année suivante. On se disait tant pis si l'on n'y a pas d'autre solution que de s'appuyer entièrement sur l'Académie du cinéma canadien qui, comme chacun le sait, ne fait pas l'unanimité dans la profession et laisse le Québec indifférent. L'Académie est en quelque sorte un mal nécessaire et, à l'usage, on en est venu à en prendre son parti et à égrener, chacun pour soi, les Génies en silence à la période de la moisson. On se disait tant pis si le financement des projets favorise forcément le Canada anglais central (lire l'Ontario) au détriment du Québec qui, coïncé avec sa traditionnelle différence linguistique, se voyait à peu près toujours ramené aux projets régionaux, subventionnés dans une moindre proportion que les projets d'envergure nationale. Le Québec a pris l'habitude de ce genre de mauvais arrangement. On se disait tant pis si on n'est pas parvenu à stimuler

un aussi grand nombre de projets au Québec qu'on semble en haut lieu l'avoir souhaité, faute d'un solide plan de communication et parce qu'on s'est appliqué à répéter, s'alignant sur des critères géopolitiques beaucoup plus que sur des choix artistiques et esthétiques défendables, qu'il faut absolument inclure, comme si cela allait de soi, le cinéma québécois dans le cinéma canadien. La remise annuelle des Génies a prouvé que cette idée d'un cinéma canadien propre, lisse et uni a beaucoup plus d'effets auprès des politiciens que pour les créateurs qui ne s'y retrouvent pas, mais bon, tant pis.

Alors comment expliquer que l'Année du cinéma canadien soit tombée ? Et que cela se soit produit sans même qu'aient été consultés les pauvres zouaves qui se sont employés, à Halifax comme à Vancouver, à Toronto comme à Montréal, à présenter des projets aussi réalistes que novateurs ? L'annulation pure et simple de l'Année après la première date de remise des projets constitue un immense désaveu de la production cinématographique nationale et l'industrie devra, longtemps, porter le blâme de ces 2 500 000 \$ dont elle n'a pas su quoi faire. Allez maintenant persuader qui que ce soit du sérieux de l'industrie cinématographique canadienne, celle qui a renoncé à profiter de l'occasion qu'on lui donnait d'assurer, avec l'aide financière du gouvernement fédéral, sa propre promotion... Quelqu'un quelque part est forcément responsable. Et il est à souhaiter que ce quelqu'un quelque part qui n'a pas su négocier, pas su consulter, pas su s'entourer, pas su agir en portera le blâme (ce qui va toutefois à l'encontre des pratiques de Téléfilm Canada qui n'a pas la plus petite idée de ce à quoi pourrait ressembler l'imputabilité).

Le plus terrible, c'est qu'on risque bien d'en rester là, c'est-à-dire de rendre l'argent à Téléfilm Canada, d'annoncer une laconique déclaration désolée, d'envoyer aux valeureux participants une misérable lettre circulaire, de fermer discrètement la porte derrière soi et de passer à autre chose, sans être le moins du monde inquiété. On enterrera l'Année du cinéma canadien comme on a célébré les obsèques d'un projet québécois qui, lui aussi, voulait attirer le public dans les salles et mettre en valeur la production nationale, la Fête du cinéma. La nuit, dans un grand silence gêné. Comme on mettrait le couvercle sur la marmite brûlante pour oublier que la sauce n'a pas pris... ■

« Toutes catégories d'établissements confondues (salles de cinéma, ciné-parcs, salles parallèles), le Québec a connu entre le 31 décembre 1983 et le 30 avril 1988, une diminution nette de 47 % des établissements (185 par rapport à 348), et de 30 % des écrans (340 par rapport à 486). » (Op. cit., page 6)

« ... 80 % de la population du Québec avait accès en 1983 à une salle de cinéma sans avoir à se déplacer de plus de 15 km. En 1988, 65 % seulement bénéficiait du même privilège. » (Op. cit., page 25)

« Les informations et la promotion des films circulent à la même vitesse partout au Québec. Le spectateur de région est conséquemment renseigné en même temps que celui des grands centres sur la sortie des films. » (Op. cit., page 64)